

Un destin lié aux ressources énergétiques

Située sur la route Bulle-Charney, la commune de Broc compte aujourd'hui 2500 habitants. Membre de l'Association Cité de l'énergie depuis 2005, la commune de Broc est façonnée depuis bien plus longtemps à la gestion des ressources énergétiques. En amont du Lac de La Gruyère, elle est associée à deux éléments fondamentaux de son contexte territorial et socio-économique. C'est, d'une part, la fabrique de chocolat Cailler (Nestlé) qui peut tirer partie, pour sa production d'énergie, de la présence de la rivière de la Jogne et du bois abondant des forêts avoisinantes. Et d'autre part, Electroboc, où est présenté et expliqué le domaine mystérieux et fascinant de la « Fée Electricité ». Ce centre d'information permet de suivre le cheminement de l'électricité, de la consommation à la production, de regarder de près une centrale électrique en exploitation, de découvrir d'autres formes d'énergie et de vivre la magie de l'électricité par des démonstrations d'effets à très haute tension.

En 2007, Broc établissait son plan communal des énergies où elle définissait les objectifs qu'elle entend poursuivre avec un plan d'actions destiné à les concrétiser. Ce plan a été élaboré de manière participative avec les responsables politiques et techniques communaux via la commission communale technique et de l'énergie. A ce stade déjà, Broc ancrerait sa vision orientée vers l'avenir en se définissant comme « une commune soucieuse des générations futures » ce que signifie que la commune s'engage à tendre vers la société à 2000 watts. Le label Cité de l'énergie obtenu en 2015 est la première étape sur cette voie ambitieuse.

Les projets phares de la politique énergétique

- Plan communal des énergies mis en œuvre depuis 2007.
- Développement du chauffage à distance au bois, alimenté par du bois local.
- Rénovation progressive de l'éclairage public.
- Suivi de la consommation d'énergie des bâtiments publics via Enercoach.
- Entretien du bâtiment administratif qui a subi des travaux d'isolations (fenêtres et toiture).
- Réalisations de zones 30 : 95% du village sera en zone 30 en 2017.
- Sensibilisation des classes d'école primaire à l'énergie (visite d'Electroboc).

Broc vu du ciel. Photo : Henri Favre



En quelques chiffres

Commune : Broc
Canton : Fribourg
Nombre d'habitants : 2527
Superficie : 10 km²
Internet : www.broc.ch

Première labellisation
Cité de l'énergie : 2015

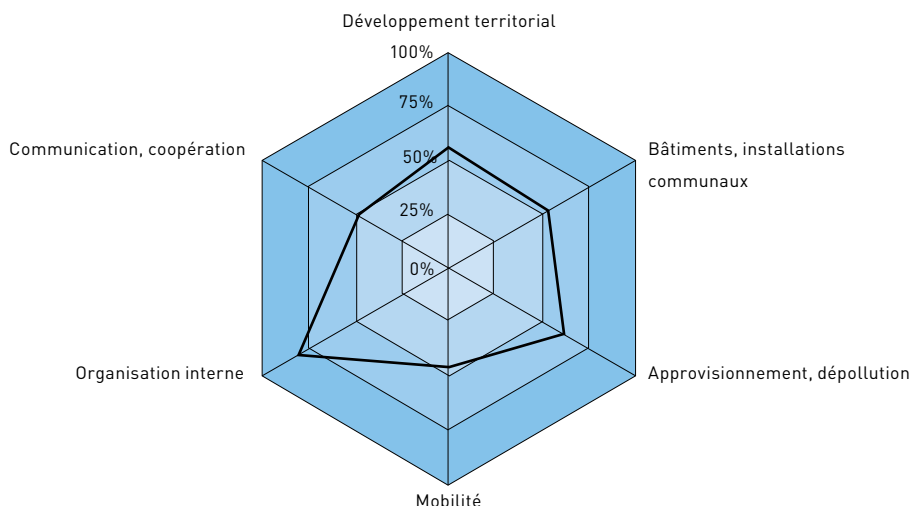


« Une commune soucieuse des générations futures »

« C'est dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local que le Conseil communal de Broc a décidé d'adhérer à l'Association Cité de l'énergie. Il a pu trouver dans cette démarche un appui précieux, tant logistique que financier, pour établir un plan communal des énergies. Avec la collaboration des conseillers Cité de l'énergie, nous avons élaboré un programme d'actions débouchant sur des réalisations concrètes qui nous ont permis de prendre conscience qu'à notre niveau, nous pouvions apporter une contribution à la préservation des ressources de notre planète. Nous espérons que notre démarche va également fédérer nos concitoyens. Les défis à entreprendre sont encore nombreux pour tendre vers les objectifs préconisés par ce label, mais chaque pierre posée à l'édifice contribue à façonner l'image du monde que l'on entend laisser aux générations futures. »

Jacques Genoud,
Conseiller communal, Broc

Taux de réalisation en 2015



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

Les prochaines étapes

La Commune de Broc s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- installer un couplage chaleur force de 100 kW à la STEP ;
- diminuer de 80% la consommation d'énergie fossile des bâtiments publics ;
- diminuer le nombre de chauffages à mazout de 63 à 40 % sur le territoire communal ;
- augmenter le nombre de chauffages fonctionnant aux énergies renouvelables de 24 à 50 % ;
- associer l'image d'Electrobroc à la démarche Cité de l'énergie ;

- une fois les projets de modérations de trafic et de traversée de la localité (ValTraLoc) achevés, compléter le réseau piétonnier et éliminer les endroits dangereux.

Personne de contact à Broc

Anette Leuzinger
T 026 921 80 10, commune@broc.ch

Conseillère Cité de l'énergie

Lena Moser, T 076 431 34 85
l.moser@energieconcept.ch

SuisseEnergie pour les communes

c/o Bio-Eco Sàrl, T 021 861 00 96
info@bio-eco.ch

Plus d'informations

www.citedelenergie.ch/Broc



european energy award

A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.